

Contrat souscrit par la société à responsabilité limitée ASSIST CORPORATION – 200 rue de la Croix Nivert 75015 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 101 021 095 qui a une activité d'intermédiaire.

Champ d'application : Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à tout achat des services de participation aux frais de réparations et d'entretiens des installations de gaz naturel et électriques (« les Services ») proposés par ASSIST CORPORATION (« le Prestataire ») aux clients non professionnels (« les Clients ou le Client »). L'offre HOME ENERGIES ASSIST est une assistance sur les installations gaz naturel et électriques. Pour une demande d'assistance, contactez-nous par téléphone au 01 87 66 11 01, par mail à l'adresse suivante contact@assist-corporation.fr ou encore par courrier à ASSIST CORPORATION – 200 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris avec les références de votre contrat. Nous prendrons rendez-vous avec un de nos partenaires spécialisés dans l'électricité et/ou le gaz naturel, qui se trouve le plus près de chez vous et afin que celui-ci se déplace dans les meilleurs délais (aucun délai garanti). Attention: toutes les actions à entreprendre sont décidées d'un accord commun. En cas de litige, celui-ci est à régler directement avec le professionnel quel qu'il soit, nous ne pourrions dans aucun cas être tenu pour responsable. Tous les frais et les conséquences resteront à votre charge. Les caractéristiques principales des Services, pour cette prestation de dépannage d'électricité et/ou de gaz sont l'intervention sur les installations électriques et/ou de gaz visibles et accessibles ne nécessitant ni démontage, ni gros-œuvre et situées à l'intérieur de l'habitation. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur internet. Ces Conditions Générales de vente sont systématiquement communiquées à tout client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du prestataire sont les suivantes : ASSIST CORPORATION, 200 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris

Fourniture de services : Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre-temps (c.consom.art. L 138-2, al.2). La résolution immédiate lorsque le professionnel refusera de livrer le bien ou de fournir le service. Lorsque le contrat a été résolu en application de l'article L138 -2, le professionnel est tenu de rembourser au consommateur la totalité des sommes versées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat (c.consom art L.133 -3). Des majorations seront appliquées en cas de retard de remboursement : 10% si le remboursement intervient dans les trente jours, 20% jusqu'à soixante jours et 50% au-delà.

Les services commandés par le Client seront fournis selon les modalités suivantes : Le Client bénéficie d'une remise d'un montant de 500 euros TTC par an pour l'offre HOME ENERGIES ASSIST sur les frais de réparations facturés par le professionnel sollicité (frais de déplacement compris) à condition que la prestation corresponde aux caractéristiques de l'article 1 « champ d'application ». Cette remise intervient sous réserve de l'intervention d'un professionnel qualifié et agréé par le Prestataire et ayant émis un diagnostic préalable. La remise est versée directement par le prestataire au professionnel.

Toutefois il est précisé qu'en aucun cas le Prestataire ne s'engage à payer le montant dépassant la remise. Le Prestataire n'intervient que pour verser la remise convenue au montant de la facture. La remise est versée dans les 7 jours de la fourniture de la facture par le professionnel. Le prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen dans les meilleurs délais. Il est précisé que la délivrance du service n'interviendra que si l'installation d'électricité est en conformité avec la réglementation en vigueur.

L'identification du Prestataire est la suivante :

ASSIST CORPORATION – 200 rue de la Croix Nivert 75015 Paris - 101 021 095 R.C.S. Paris - N° TVA R86101021095.

Commande et droit de rétractation : Le Prestataire complète au domicile du Client un contrat de prestations de service reprenant les prestations proposées. Le Client signe directement le contrat et se voit remettre un exemplaire comprenant lesdites conditions générales de vente et un formulaire de rétractation. Le Client dispose d'un délai de 14 jours après le jour de la signature du contrat sans avoir à donner de motif. Pour exercer ce droit de rétractation, il devra envoyer à l'adresse précisée à l'article "champs application" une déclaration par lettre recommandée. Il pourra pour cela utiliser le formulaire figurant à la fin des présentes. Tout paiement intervenu entretemps sera remboursé au client au plus tard dans le délai de 14 jours après réception de la déclaration de rétraction, par virement sur le compte dont les coordonnées seront données lors de la conclusion du contrat, ou tout autre moyen de paiement. Ce remboursement sera sans frais pour le Client.

Date d'effet, durée de l'adhésion et tarifs : L'adhésion prend effet à la date d'effet du bulletin d'adhésion ASSIST CORPORATION, sous réserve du paiement de la cotisation et du respect des conditions d'adhésion et de cotisation. L'adhésion dure un an et se renouvelle à chaque échéance annuelle par tacite reconduction. La cotisation de 141,60 euros TTC pour l'offre HOME ENERGIES ASSIST est indiquée sur le bulletin d'adhésion (tarifs en vigueur lors de la signature du contrat. Ce tarif est ferme et non révisable pendant l'application du contrat). Elle est payable selon l'échéancier suivant : 11,80 € TTC par mois, par prélèvement mensuel sécurisé. Conformément à la réglementation, l'accord de paiement ne sera transmis qu'à l'issue d'un délai de 15 jours après la signature du contrat sauf si le client souhaite le début de son contrat avant la fin de ces 15 jours. En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard calculées au taux mensuel de 2% du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client. En outre le Prestataire se réserve le droit en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Prestataire pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au client.

Modification/ résiliation de l'adhésion : Toutes modifications telles que les changements de nom, d'IBAN etc... doivent être déclarées par téléphone au 01 87 66 11 01, par mail à l'adresse suivante contact@assist-corporation.fr ou encore par courrier à

ASSIST CORPORATION – 200 rue de la Croix Nivert 75015 Paris avec les références de votre contrat. La résiliation par l'adhérent est possible à chaque échéance annuelle de son adhésion, par lettre recommandée au plus tard 1 mois avant la date anniversaire du contrat.

Litiges : Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur interprétation leur exécution, leur résiliation, leur conséquence et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la commission de la médiation de la consommation (c.consom art. L.534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.

✂-----

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Conditions : A renvoyer au plus tard 14 jours ouvrables après la date de conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à ASSIST CORPORATION – 200 rue de la Croix Nivert 75015 Paris. Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée dans le délai mentionné ci-dessus, lisiblement, parfaitement rempli et signé.

Je soussigné(e) déclare annuler la commande ci-après :

Date de la commande : __/__/____ Nom du client : _____ Code Postal : _____
Adresse du client : _____ Ville : _____
Signature du client : _____